



Ministère de l'Agriculture, et du Développement Rural

BUREAU NATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

EPIC - B.N.E.D.E.R, Villa Bouchaoui – Chéraga – Wilaya d'Alger

Tél : 00 213 23 27 61 37 – 023 27 62 23 Fax : 023 27 61 35 et 023 27 61 39

E mail : contact@bneder.dz ou www.bneder.dz

Direction Générale

Réf : 535 /DG/2023.

Bouchaoui, le 14 اوت 2023

Objet : Consultation restreinte par WEB N° 34/2023 portant la réalisation de travaux d'étanchéité du siège du BNEDEP sis Bouchaoui Chéraga.

Le Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural (BNEDEP), lance une consultation restreinte par web portant la réalisation de travaux d'étanchéité du siège du BNEDEP sis Bouchaoui Chéraga.

Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation peuvent retirer le cahier des charges contre le versement de la somme de 5.000 DA, auprès de la caisse.

Dans ce cadre, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire parvenir votre offre financière sous plis physique fermé dans un délai de 21 jours, soit **le 04 Septembre 2023** avant midi (12 heures) à l'adresse suivante :

Bureau des Marchés

Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural (BNEDEP), villa-Bouchaoui

Espérant que cette consultation retienne votre attention, nous vous prions de croire Madame, Monsieur en l'expression de nos meilleures salutations.

Accusé de réception

Raison sociale

Nom et Prénom

Cachet et signature

Le Directeur Général par Intérim



هلال فيصل
مدير الدراسات، التكوين
و البرمجة



Observations :

Les soumissionnaires sont tenus d'effectuer une visite sur site du siège-BNEDER, (durant la période allant du 14/08/2023 au 04/09/2023) et ce, pour s'acquérir de toutes les sujétions techniques et matérielles inhérentes à l'exécution des travaux prescrit qui peuvent être complétés par le diagnostic établi lors de la visite.

Exigences aux soumissionnaires (Documents à fournir) :

- Lettre de consultation cachetée et visée ;
- Coordonnées fiscales ;
- PV de visite dûment rempli et visé par le soumissionnaire et le responsable du Patrimoine et des Moyens Généraux ;
- Cahier des charges ;
- Délais d'exécution ;
- Garantie des travaux.